



Conférence de consensus sur la prévention de la récidive

Fiche 16

Recherche scientifique, évaluation et formation des praticiens

Résumé

Si des connaissances scientifiques existent en France et à l'étranger, elles restent dispersées et peu accessibles. Les données statistiques émanant de plusieurs directions du ministère de la justice ou d'autres ministères restent cloisonnées et ne font pas l'objet d'une programmation harmonisée¹. Elles sont en conséquence parfois difficilement lisibles. Les liens entre l'université et les professionnels, qu'il s'agisse des juridictions ou des services pénitentiaires, sont peu développés.

A titre d'exemple, les connaissances sur les profils et les situations économiques et sociales des personnes détenues sont largement insuffisantes pour fonder une politique solide de prévention de la récidive. De même, leur situation sanitaire, notamment au regard des addictions ou des troubles mentaux, facteurs pourtant communément identifiés comme potentiellement problématiques, n'a pas donné lieu à une description actualisée. Et, s'agissant des personnes faisant l'objet d'une sanction exécutée en milieu ouvert, l'ignorance est encore plus importante. Enfin, les dispositifs mis en place sont rarement évalués dans la durée, de sorte qu'il est difficile d'apprécier leurs effets au regard de la prévention de la récidive.

La question de la refondation de nos politiques de recueil statistique, d'évaluation et de recherche apparaît en conséquence comme un enjeu essentiel. Mais une telle refondation ne suffira pas si on ne s'interroge pas sur l'organisation d'interfaces qui offriraient des espaces d'échange entre la recherche et la pratique, qui faciliteraient la médiation entre praticiens et chercheurs, qui permettraient d'avoir une vision plus globale des besoins en matière de recherche et qui identifieraient ses « angles morts ». Les chercheurs pourraient alors proposer de nouvelles thématiques d'investigation. Les praticiens et les décideurs publics pourraient disposer des travaux de recherche, de données chiffrées actualisées et de synthèses des travaux réalisés en France et à l'étranger.

I. Problématique et enjeux

L'ensemble des savoirs académiques, professionnels et administratifs présentés dans les notes bibliographiques qui précèdent celle-ci, marque assez le bénéfice que les acteurs des politiques pénales et pénitentiaires pourraient tirer d'une plus grande porosité entre les politiques publiques, les pratiques professionnelles et les savoirs. Nombre de situations paradoxales ont ainsi pu être mises en évidence : il existe un réel consensus pour reconnaître les bénéfices des peines alternatives et des aménagements de peine par rapport à l'incarcération, mais les mesures alternatives et d'aménagement restent toujours en retrait, dans l'arsenal répressif, par rapport à l'incarcération et le nombre de détenus n'a jamais été aussi élevé. L'importance des missions de

¹ Le décret du 28 octobre 2008 prévoyait la prise en charge de cette harmonisation par l'ONDRP (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales). Il n'a pas à ce jour été mis en œuvre.

probation et de préparation à la sortie est largement soulignée, mais les sous-effectifs chroniques des services qui sont chargés de ces missions affaiblissent considérablement leur action.

L'enjeu est double : il faut, d'une part, mieux fonder les politiques publiques sur les données acquises de la science et, d'autre part, se servir de ces données pour mieux accompagner le changement des pratiques professionnelles, ce qui suppose d'introduire une culture de l'évaluation et de mobiliser la formation initiale et continue. Sans prétendre y réduire la richesse des savoirs sur la récidive, cette fiche se concentrera sur la façon dont la recherche peut jouer un rôle de levier de changement dans la redéfinition de certaines politiques publiques et certaines pratiques professionnelles.

Il s'agit donc, d'une part, de mettre à disposition de tous les acteurs, sous une forme utilisable, les connaissances acquises, et, d'autre part, de réfléchir aux conditions et aux modalités pratiques d'une coopération entre la recherche et les professionnels du champ pénal et pénitentiaire, une coopération qui puisse être mutuellement bénéfique et respectueuse des finalités et des éthiques professionnelles de chacun. Pour cela, il est nécessaire de prendre en considération les aspirations et les réticences des différents acteurs en présence. Certaines pratiques adoptées à l'étranger peuvent également suggérer d'intéressantes orientations pour l'avenir, voire des coopérations bilatérales.

II. La recherche et l'évaluation en France et à l'étranger

Selon un schéma théorique classique, une politique publique, à partir de l'analyse d'une situation problématique, cherche à produire un résultat. A chaque étape, la mobilisation de données issues de méthodologies rigoureuses – quantitatives aussi bien que qualitatives – permettrait de fonder aussi bien l'élaboration de politiques pénales et pénitentiaires globales que la mise en place de dispositifs locaux sur des fondations solides. Cette dimension ne peut prétendre dissoudre le rôle, proprement politique, des décideurs publics dans le choix des mesures à adopter, mais son développement permettrait d'asseoir de telles décisions stratégiques sur une connaissance des situations aussi précise et objectivée que possible.

On peut distinguer plusieurs formes d'apports des savoirs académiques à la conception, à l'évaluation et à l'évolution des politiques publiques.

1) La production de données descriptives

L'appréhension du phénomène complexe de la récidive et des réalités qui y sont liées nécessite un travail descriptif important, précis et pérenne. Un certain nombre de données sont déjà produites régulièrement par les services spécialisés des administrations judiciaires et pénitentiaires.

Les synthèses des savoirs existants sur la récidive ont néanmoins permis de faire apparaître certaines données manquantes, pourtant essentielles à la compréhension des enjeux desquels les politiques publiques sont appelées à se saisir. Il en va ainsi de données précises sur la situation socio-économique des sortants de prison et des personnes condamnées en état de récidive : par exemple, aucune enquête ne traite de la question cruciale pour diminuer la récidive de la recherche d'emploi à la sortie de prison. Sans chercher à multiplier les exemples, on notera également que la situation sanitaire, notamment au regard des addictions, et psychiatrique des personnes incarcérées, pourtant identifiée comme un facteur potentiellement problématique, n'a

pas donné lieu à une description actualisée. Et, s'agissant des personnes faisant l'objet d'une sanction exécutée en milieu ouvert, l'ignorance est encore plus importante.

Certaines données existent, mais sont insuffisamment traitées ou peu accessibles aux chercheurs et aux praticiens. Ainsi, il existe en France de nombreuses données administratives permettant de tracer les trajectoires délinquantes, en particulier le casier judiciaire ou les fiches pénales des personnes sous écrou. Cependant, à ce jour, aucune modalité pratique ne permet de réaliser une étude conjointe de ces deux fichiers, alors même qu'ils contiennent des informations complémentaires. Faciliter pour les chercheurs l'utilisation conjointe de ces deux sources de données permettrait de mieux décrire dans le cadre français les facteurs déterminants de la récidive. Ce travail descriptif serait un premier pas dans l'apport de réponses les plus adaptées.

Des enquêtes permettraient de mieux comprendre les spécificités des caractéristiques et besoins des personnes sous main de justice². Elles permettent de décrire un état des lieux et ainsi de guider les politiques futures. Ce constat est à l'origine du développement récent des enquêtes de victimation permettant de s'affranchir des filtres administratifs pour juger de l'évolution de la délinquance (Robert, Pottier, Zauberman 2003). Dans les pays anglo-saxon de grandes enquêtes ont été menées afin notamment de cerner les ressorts de la sortie de carrière délinquante (Sampson, Laub 1993), les perceptions des risques et de la sévérité au sein de la population générale (Lochner 2007), les préjugés à l'encontre des sortants de prison (Hirschfield, Piquero 2010). Ces enquêtes ont été renforcées par des expériences réalisées en laboratoire ou en situation réelle. La discrimination à l'embauche des personnes ayant un casier judiciaire a fait l'objet de plusieurs études: envoi de CV (Cohen, Nisbett 1997) et présentation de candidats (Pager 2003). Progresser dans ces travaux permettrait de cerner de nombreuses caractéristiques des populations confrontées à la justice.

2) L'évaluation de l'action publique : politiques, programmes, dispositifs

Le décret du 22 janvier 1990 a instauré une procédure interministérielle d'évaluation. L'évaluation consiste à « *rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus d'une politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés* ». L'évaluation de l'action publique (politique, programme, dispositif) a pour objet d'en apprécier la valeur au regard de certains critères, comme la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'utilité sociale, etc. dans le but d'apporter des connaissances pour aider à la décision et éclairer le débat public (Fouquet 2010). L'évaluation vise à apprécier la valeur d'une action publique, au nom de l'intérêt général, c'est-à-dire en prenant en compte l'ensemble des points de vue (décideur politique, opérateur, bénéficiaire).

Une politique publique se compose généralement de plusieurs programmes et plusieurs actions qui, parfois peuvent se contredire. C'est pourquoi, au-delà de l'évaluation des programmes, l'évaluation plus large de la politique publique, même si c'est une démarche complexe à mettre en œuvre, est indispensable car elle seule permet d'identifier les effets de système, les contradictions et les effets pervers.

Inspirés du courant du « nouveau management public » venu d'Outre-Atlantique, la France a développé depuis le début des années 2000 de nombreuses procédures d'évaluation des politiques publiques, destinées à cibler leur rationalisation économique, et à améliorer leur

²Ce paragraphe est largement inspiré des réflexions développées par Aurélie Ouss, doctorante en économie à Harvard et Arnaud Philippe, doctorant à Paris 1, affilié au Centre de Recherche en Économie et Statistique (CREST).

effectivité et leur efficacité. Ces processus, encore embryonnaires dans le champ pénal en France, ont néanmoins pris une place grandissante dans la justice et l'administration pénitentiaire, notamment sous l'influence des nouvelles formes d'organisation des finances publiques (Cliquennois 2012)

Les concepteurs du mouvement *What Works ?* ont notamment insisté sur l'importance, dans la sphère pénale et pénitentiaire, de créer systématiquement les conditions d'évaluations des dispositifs, des pratiques et des programmes mis en place (Cortoni et Lafortune, 2009 ; McGuire, 2001 ; Hollin, 2006). Cependant, même dans les pays où l'évaluation est davantage développée qu'en France, cette évaluation est, dans les faits, souvent remise à plus tard, lorsque son bien-fondé est questionné ou que les coûts qu'elle engendre sont contestés (Brown, 2001).

Selon Patton (1997), l'évaluation à chaque étape de la conception et de la mise en œuvre d'un programme doit permettre de procéder rapidement à d'éventuels ajustements pour garantir son succès, et de clarifier les critères de celui-ci. Omettre de le faire comporte le risque qu'il devienne impossible de répondre à certaines questions telles que : quels sont exactement les buts et les objectifs poursuivis par ce projet ? Le public visé a-t-il effectivement été touché ? La formation des personnels est-elle adaptée ? Le projet est-il suffisamment soutenu par les dirigeants ? Dispose-t-il des ressources humaines, matérielles et technologiques requises ? L'intervention entraîne-t-elle les changements prévus ? Certains de ses aspects devraient-ils être modifiés, prolongés ou interrompus ? Pour répondre à de telles questions, il existe différents types de modalités d'évaluation :

- une évaluation des besoins permet de savoir quels sont les moyens requis pour que des personnes ou groupes cibles puissent résoudre un problème spécifique ;
- une évaluation des ressources sert à déterminer les capacités et compétences existantes chez ces personnes, de même que les ressources matérielles, financières ou technologiques à leur disposition ;
- une évaluation d'implantation permet de savoir si un projet est mis en œuvre de la manière prévue et quels ont été les obstacles rencontrés si tel n'est pas le cas ;
- une évaluation d'impact examine la mesure dans laquelle un projet a permis d'obtenir les résultats visés au départ. Les changements peuvent apparaître à court terme (ex. : adopter une attitude moins méfiante), moyen terme (ex. : mieux contenir sa colère) et long terme (ex. : conserver son emploi). À l'évidence, ils devraient aussi être en lien avec la visée générale, dans ce cas-ci la prévention de la récidive. Se posera ensuite la question du maintien des acquisitions au fil du temps (Porteous, Sheldrick et Stewart, 2002).
- une approche coûts-bénéfices.

Au service correctionnel du Canada, il existe un mécanisme d'accréditation des dispositifs et des programmes, tout comme au service des prisons et de probation du Royaume-Uni (McGuire, 2001). Les critères d'accréditation, fortement influencés par le modèle des facteurs de risque et de protection, sont notamment les suivants : a) le programme doit être fondé sur un *modèle logique* qui établit clairement de quelle façon les interventions préconisées ciblent des facteurs de risque *dynamiques* ; b) les pratiques encouragées doivent avoir déjà fait leurs preuves sur le plan de l'efficacité ; c) l'intensité et la durée de l'intervention doivent être appropriées, compte tenu du niveau de risque que représentent les publics pressentis ; d) le groupe de personnes visées par le programme doit être clairement défini ; e) une évaluation des répercussions du programme doit enfin être prévue.

Au-delà des évaluations particulières des programmes et des dispositifs, qui permettent d'obtenir des résultats dans le contexte de mise en place, de nombreuses recherches tentent de proposer des synthèses globales de l'évaluation de certains types d'outils ou de programmes. En plus des traditionnelles recherches bibliographiques méthodiques, des études statistiques – les méta-

analyses – permettent d’agréger les résultats provenant de plusieurs études quantitatives, par le biais d’un modèle mathématique³. L’objectif est alors de dégager un enseignement relatif à l’efficacité globale d’un dispositif, au-delà de la spécificité des contextes. Si elles présentent de grands intérêts, notamment au vu de la multiplicité existante, les méta-analyses doivent néanmoins être lues en tenant compte des limites qu’impliquent nécessairement l’opération d’agrégation d’études hétérogènes dans leur méthodologie comme dans leur mode de collecte des données.

Les enjeux des méthodes d’évaluation. Le développement d’une culture de l’évaluation et du management par objectifs dans la justice et l’administration pénitentiaire (Cliquennois 2012) a conféré en effet un caractère particulièrement sensible aux méthodologies adoptées pour évaluer les politiques publiques et les dispositifs. Les enjeux méthodologiques, et notamment la mise en évidence des limites scientifiques propres à toute méthode d’évaluation, quantitative ou qualitative, acquièrent ainsi une dimension critique (Haggerty 2009). En analysant les débats autour des méthodes mises en œuvre pour évaluer des dispositifs pénaux, une étude a permis de dégager, outre les querelles tenant à l’objectivité des chercheurs et à leur présupposés politiques et moraux, un certain nombre de points problématiques, autour desquels se joue la validité des modes d’évaluation (Haggerty 2009) :

- **Les critères retenus par l’étude pour évaluer le succès ou l’échec d’un dispositif peuvent être critiqués, car jugés partiels ou inadaptés par rapport aux conséquences réelles de la politique publique.**

Les dispositifs pénaux et pénitentiaires interviennent fréquemment dans une multiplicité de processus sociaux, et certains acteurs peuvent chercher à faire reconnaître la nécessité d’évaluer également les conséquences des interventions sur d’autres aspects de la réalité sociale (le développement du commerce sur un territoire, la surreprésentation de certains groupes dans les populations touchées par le dispositif pénal, etc.)

- **Le niveau de l’analyse – limitée, par exemple, aux conséquences sur les personnes soumises à un dispositif spécifique ou étendue à l’ensemble des personnes qui auraient pu être concernées – est également un point de litige potentiel.**

L’horizon temporel retenu est un élément essentiel. La volonté d’obtenir des résultats dans des délais courts, plus proches de la temporalité politique, limite en effet la prise en compte de d’effets moins immédiats.

- **La mise en évidence d’une causalité entre le dispositif ou la politique évalué et le résultat observé peut toujours être contestée** par l’instauration d’un doute raisonnable quant à l’existence d’autres facteurs explicatifs, dont l’effet annulerait celui de l’intervention évaluée.
- **Enfin, la critique peut s’attacher à pointer des conséquences inattendues et non désirées**, et qui par conséquent n’ont pas été prises en compte dans l’évaluation du succès de l’intervention.

³ On ne compte plus les groupes, centres ou instituts qui se consacrent aujourd’hui à diffuser des recensions systématiques et des méta-analyses. À titre d’exemple, mentionnons la Collaboration Cochrane, la Collaboration Campbell, le Social Care Institute for Excellence, les programmes modèles de la Substance Abuse and Mental Health Services Administration, le Centre international pour la prévention du crime ou les programmes modèles du Center for the Study and Prevention of Violence (Université du Colorado).

Face à la relative complexité de ces questions et à l'importance de l'enjeu politique qu'elles recouvrent, il est ainsi essentiel que l'ensemble des acteurs amenés à concevoir, réaliser, analyser ou tirer les conséquences de telles études soient formés à la compréhension des méthodologies quantitatives et qualitatives, ainsi qu'à leurs limites.

Qui doit prendre en charge l'évaluation des politiques publiques ? L'évaluation représente un processus long et complexe, requérant un engagement continu, exclusivement préoccupé par l'amélioration des pratiques professionnelles au regard du contexte dans lequel elles se déploient. Dans les pays où l'évaluation est particulièrement développée, elle est le plus souvent répartie entre des structures universitaires et des services administratifs spécialisés dans la recherche et l'évaluation. Dans une recension des évaluations de programmes de probation entreprises en Suède, Norman Bishop relève que l'expérience suédoise semble indiquer qu'un tel travail ne peut être utilement entrepris que dans des services *ad hoc*, dépendant localement ou de manière centralisée des administrations judiciaires et pénitentiaires. L'étude souligne également les bénéfices que la direction de la recherche et du développement suédoise soit placée directement sous le contrôle de la plus haute hiérarchie pénitentiaire, ce qui lui permet de bénéficier d'un solide appui institutionnel et de voir ses résultats largement diffusés dans les administrations (Bishop 2013).

3) L'intérêt de la recherche réflexive pour les politiques publiques

Mais cela ne veut pas dire que les connaissances produites par la recherche académique ne peuvent pas et ne doivent pas alimenter les politiques et les pratiques pénales. Au contraire, la recherche universitaire peut être mobilisée comme un levier de changement et d'amélioration du fait du regard réflexif et distancié qu'elle apporte aux réalités quotidiennes de la justice pénale.

Si l'évaluation s'attache à éclairer les questions qui se posent directement aux acteurs des politiques publiques, l'effort d'une problématisation autonome constitue l'un des cœurs de la recherche – qu'elle soit juridique, sociologique, démographique, économique, médicale, etc. Il ne s'agit pas de nécessairement de tourner le dos aux préoccupations des administrations, mais de les interroger à nouveaux frais. En sciences sociales notamment, un travail de recherche suppose une « construction de l'objet de recherche », qui ne peut souvent se satisfaire des définitions officielles.

Ce travail de problématisation doit permettre d'élargir le champ de la réflexivité sur les pratiques des acteurs de la chaîne pénale. Il adopte notamment un regard compréhensif et explicatif sur les évolutions des institutions, des publics et des pratiques. L'analyse distanciée, appuyée sur des méthodes scientifiques (quantitatives ou qualitatives) permet de faire émerger des questions nouvelles, des conséquences inattendues et inobservées par les dispositifs d'évaluation.

La production de recherches pluridisciplinaires, menées par des chercheurs de disciplines distinctes, dans le respect de leur méthodologie et épistémologie respectives, est particulièrement essentielle dans cet objectif.

Un colloque sur la justice des mineurs, organisé conjointement par la direction de l'administration pénitentiaire et la protection judiciaire de la jeunesse du ministère de la Justice en octobre 2012, avait mis en exergue une citation – forcément réductrice par rapport à la pensée de l'auteur – du sociologue Luc Boltanski : « *C'est le fait même d'être confronté à la critique qui donne vie aux institutions.* » (2012). En effet, il apparaît que, malgré l'existence de problématiques et, parfois, de langages différents, la recherche, réflexive et éventuellement critique, constitue une nécessité pour le bon fonctionnement des administrations, et répond à certains besoins des professionnels.

III. Créer les conditions d'un dialogue entre les chercheurs et les acteurs des politiques publiques

Pour qu'elle soit mutuellement bénéfique et efficace, il est nécessaire de créer les conditions d'une rencontre entre les chercheurs et les acteurs des politiques publiques qui soit respectueuses des finalités et des contraintes propres à chaque activité. La production de résultat de recherche, si intéressants et novateurs soient-ils, ne peut être constitué en levier de changement que dans la mesure où ces enseignements sont valorisés auprès d'un large public. Si le mode de diffusion de ses travaux ressort de la responsabilité du chercheur (Burawoy 2005), il importe – afin de favoriser le dialogue entre acteurs de la chaîne pénale et universitaires – de développer des supports et des institutions susceptibles de faire le pont entre des logiques professionnelles différentes.

1) Une divergence structurelle des finalités et des contraintes

Le développement d'échanges entre les universitaires et les acteurs des politiques pénales et pénitentiaires suppose une compréhension réciproque des finalités, des éthiques professionnelles, et des contraintes propres à ces diverses activités. Faute de quoi, les deux parties ont tendance à se tenir à l'écart de ce « mélange des genres », par crainte de voir la légitimité scientifique de ses recherches instrumentalisés par l'action politique, ou faute de percevoir un intérêt à intégrer des travaux de recherche trop éloignés de ses préoccupations.

Deux éléments cristallisent une partie de ces tensions : le rapport au temps et le rapport au doute (Benamouzig, Barbier, Geoffard, Duvoux 2011). Tout d'abord, la recherche académique s'inscrit le plus souvent dans un temps long, quand les attentes des décideurs publics valorisent les réponses rapides. Par ailleurs, la démarche scientifique suppose une certaine modestie dans l'énoncé de résultats, nécessairement partiels et contingents à la validité d'un corpus d'hypothèses. Cette prudence est parfois difficilement compatible avec la contrainte, pour les décideurs publics, de trancher clairement une alternative.

Ces divergences dans la démarche ne peuvent être niées sans risquer de dénaturer l'activité de l'une des parties. Il convient bien plutôt de mettre en place des mécanismes et des espaces institutionnels permettant de dépasser ces contradictions en instituant des outils de communication communs. En effet, les chercheurs, les décideurs et les dirigeants politiques ont généralement des trajectoires de carrière et des compétences différentes. Le fait qu'ils aient des cultures professionnelles différentes, qui ne se rejoignent pas sans un effort concerté de traduction, met en évidence les efforts qui doivent être consentis pour construire un langage commun. (Dash, Gowman et Traynor, 2003).

Il est en conséquence essentiel de se poser la question de la structure qui peut abriter de tels espaces d'échange et de médiation. Les chercheurs doivent pouvoir y trouver des possibilités d'ouverture de terrain et des données chiffrées actualisées et les praticiens des synthèses des connaissances acquises en France et à l'étranger à un instant donné.

2) La co-construction des connaissances

En termes de pratiques d'évaluation, les expériences dans d'autres secteurs d'activités qui ont investi beaucoup dans la recherche, notamment au Canada (par exemple, dans le secteur de la santé ; Huberman, 1994) suggèrent que le défi ne serait pas tant de mener *plus* de recherches, que créer une culture organisationnelle où la question de l'évaluation deviendrait un élément

central de la prise de décisions. La mobilisation des connaissances va au-delà d'un modèle de diffusion unidirectionnel (*top down*) puisqu'elle désigne un effort pour intégrer la production et l'utilisation des connaissances à la structure même des organisations (Clark et Kelly, 2005). Il est nécessaire de penser l'effet de l'évaluation sur les pratiques professionnelles. Les acteurs, conscients de la contrainte qui s'impose à eux, modifient nécessairement leurs pratiques en fonction du mode d'évaluation adopté. Le choix des indicateurs retenu est alors critique, puisque des indicateurs trop restrictifs risqueraient de restructurer l'action des professionnels sur des dimensions non essentielles de leur activité (Garcia, Montagne 2011).

Si l'on manque d'études relatives aux pratiques d'évaluation dans le champ pénal et pénitentiaire, de nombreuses études se sont penchées sur cette question dans le secteur de la santé. Il en ressort que les initiatives réussies partagent quelques éléments communs, soit : a) la capacité à produire des informations pertinentes, en temps opportun, grâce à des partenariats bien intégrés entre les chercheurs, les décideurs politiques et les praticiens ; b) le développement de la capacité, dans les organismes responsables de l'élaboration des politiques et de l'offre de services, d'intégrer les connaissances scientifiques et de favoriser une culture qui soutienne la prise de décisions fondées sur des données probantes (Hemsley-Brown, 2004).

Denis et Lomas (2003) soutiennent qu'une telle collaboration va au-delà du fait de conclure des accords sur tel ou tel projet de recherche. Elle requiert aussi : a) un investissement de temps, considéré utile aussi bien par les chercheurs que les praticiens ; b) une confiance partagée ; c) la conviction que cette collaboration a pour but de résoudre une réelle indétermination, et que la décision finale n'est pas prise en amont.

De plus, des études qui ont examiné, au Royaume-Uni, l'utilisation des résultats de recherche en santé arrivent à la conclusion que leur utilisation dépend en grande partie de la manière dont les responsables de l'élaboration des politiques et les acteurs de leur mise en place peuvent participer à la préparation du programme de recherche. Cette co-construction constitue une stratégie alternative de dépassement de la différence des cultures professionnelles, même si l'espoir d'une dissolution complète de ces divergences serait illusoire, et certainement peu souhaitable. La co-construction des programmes de recherche permettrait notamment d'accorder une plus grande importance aux spécificités du contexte local. En effet, tandis que les chercheurs universitaires se concentrent habituellement sur les possibilités de généraliser les connaissances au-delà des cas spécifiques, les responsables de l'élaboration des politiques et les dispensateurs de services ont tendance à accorder plus d'importance à la connaissance locale (Sharp, 2005).

En France, il existe un certain nombre de structures destinées à articuler les logiques de recherche et celles orientées vers l'action publique dans le domaine de la justice pénale. A la fin des années 80, l'État a encouragé et financé le développement de la recherche dans des domaines particuliers de la recherche sur la délinquance et la justice pénale : la police (création de l'Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure en 1991), les drogues (création de l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies en 1993), la délinquance juvénile et sa prévention (dans le cadre de la Délégation Interministérielle à la Ville), la sécurité routière (dans le cadre de la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière) et la justice (avec la Mission de Recherche « Droit et Justice »). Parmi ces institutions, on compte :

- Le **GIP** (groupement d'intérêt public) « **Droit et Justice** » a été créé en 1994 par le Ministère de la justice (50% des droits), le Centre national de la recherche scientifique - CNRS (30%), l'École nationale de la magistrature (10%), le Conseil national des barreaux (5%) et le Conseil supérieur du notariat (5%). Il a vocation à constituer un corpus de recherches mobilisables sur l'ensemble des questions intéressant la justice et le droit. Pour cela, le conseil scientifique de la mission « Droit et justice » définit, y compris à un niveau interministériel et européens, des domaines sur lesquels la

recherche scientifique doit être encouragée. Elle s'adresse à des chercheurs (appel d'offres, contrats de gré à gré, projets spontanés ...) dans diverses disciplines (droit, sociologie, économie, anthropologie, histoire, science politique ...). Les projets retenus reçoivent un soutien financier et, le cas échéant, une aide à la publication.

- L'**ONDRP** (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales) est un département l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), créé en 2003. Placé sous l'autorité du Premier ministre, l'ONDRP dispose d'un comité d'orientation indépendant. Il a pour fonction de recueillir et d'analyser les données statistiques relatives à la délinquance auprès de tous les départements ministériels et organismes publics ou privés. Cet organisme se présente non pas comme « un organisme de recherche mais un acteur de la statistique publique » (rapport 2012). Les liens de ces deux organismes – l'ONDRP et l'INHESJ – avec la recherche universitaire sont pour le moins distendus.
- L'**ONPES** (Observatoire national de la pauvreté et l'exclusion sociale) est intégré au ministère des affaires sociales (DRES). Il est doté d'un conseil scientifique mais n'a pas de personnalité morale autonome. Ses missions consistent à rassembler les données relatives aux situations de pauvreté jusque-là dispersées, contribuer au développer de la connaissance de ces sujets, faire réaliser des études, diffuser les informations recueillies.
- L'**ANR** (Agence nationale de la recherche) a été créée en 2003. Elle a pour but de favoriser l'émergence de nouveaux champs de recherche, au regard notamment des priorités économiques et sociétales. Une grande partie du financement public de la recherche dépend désormais de cette institution, dont l'un des objectifs était de procéder à une rationalisation des dépenses publiques. Des critiques ont été émises à l'encontre de la modalité d'attribution retenue – par projet –, laquelle limiterait le temps de la recherche et augmenterait la mise en compétition des équipes.

De telles institutions participent, selon des modalités qui leur sont propres, à la co-construction des connaissances et des programmes de recherche par les acteurs des politiques pénales et les chercheurs eux-mêmes. Elles devraient permettre de garantir un équilibre entre les finalités et les contraintes propres à l'ensemble des professionnels, tout en favorisant un échange nourri et réflexif. On peut regretter cependant que leur excessif cloisonnement ne permette pas d'avoir une vision globale des connaissances disponibles. A titre d'exemple, l'OFDT ou l'ONPES devraient être plus et mieux sollicités pour obtenir des informations fiables et régulières sur les problèmes d'addiction ou la situation socio-économique des personnes sous main de justice.

Par ailleurs, certaines unités de recherche s'intéressent plus particulièrement aux questions pénales. C'est le cas du CESDIP (Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales) qui est une unité mixte de recherche dotée de trois tutelles : le CNRS, le ministère de la justice, l'université de Versailles-Saint-Quentin. Le laboratoire mobilise sur des projets de recherche communs des universitaires et des personnels des différentes directions du ministère de la justice, notamment la direction de l'administration pénitentiaire, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, la direction des affaires criminelles et des grâces. Le CESDIP est notamment à l'origine du développement, dès le milieu des années 1980, des enquêtes de victimation, aujourd'hui confiées à l'INSEE et à l'ONDRP.

3) Favoriser la diffusion de résultats auprès des professionnels

La production de connaissances, en elle-même, ne peut suffire. Pour que les résultats des évaluations et des recherches puissent permettre d'améliorer les pratiques, il est nécessaire que ceux-ci soient connus des professionnels.

Une véritable politique de valorisation de la recherche suppose donc l'existence de « passeurs » – supports, institutions, personnes ... – afin de faire le lien entre des temporalités différentes, de mettre en évidence les ponts entre des préoccupations non nécessairement convergentes, et d'adapter les formats des publications aux exigences de chaque milieu professionnel.

En particulier, de nombreuses, mais parfois confidentielles, lettres d'informations permettent à des chercheurs de présenter en quelques pages, à destination notamment des professionnels, les résultats de recherches complexes, aussi bien quantitatives que qualitatives. Ces publications peuvent être le fait d'administrations (*Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques* de la direction de l'administration pénitentiaire, *Infostat Justice*, etc.), de laboratoires de recherche (*Questions Pénales* du CESDIP, les dossiers thématiques et chroniques du CIRAP, laboratoire de recherche attaché à l'École nationale d'administration pénitentiaire, etc.) ou encore de chercheurs dans le cadre de la valorisation de travaux de recherche (*Arpenter le champ pénal* de Pierre Victor Tournier, *La lettre d'information* dirigée par Laurent Mucchielli, etc.).

IV. La formation et le soutien des professionnels

Une formation de qualité des professionnels constitue une condition nécessaire pour que les connaissances issues de la recherche puissent servir de levier d'amélioration pour les pratiques quotidiennes de la chaîne pénale. La formation initiale et continue suppose un effort de traduction des acquis de la recherche dans le langage de la pratique professionnelle. La formation continue constitue en outre un lieu de dialogue précieux entre l'expérience des praticiens et l'apport des chercheurs. Pour qu'ils soient possibles, ces échanges doivent être par une familiarisation des professionnels aux méthodes de la recherche, et une sensibilisation des chercheurs aux contraintes des praticiens.

1) L'importance de la formation des personnels dans la mise en place des politiques publiques

Selon Andrews et Bonta (2010), les dispositifs et programmes risquent d'être peu efficaces s'ils sont dispensés par des praticiens dont les interventions ou attitudes ne sont pas conformes aux lignes directrices de la mesure. Il ne suffit donc pas que les politiques publiques soient étayées sur des connaissances consolidées par la recherche, il est nécessaire que les professionnels soient formés à ces acquis et soutenus dans leur mise en œuvre, **ce qui suppose une certaine continuité des politiques publiques**. Il faut, par exemple, leur fournir des lignes directrices claires voire, parfois, des manuels d'intervention.

Les connaissances, compétences et attitudes des praticiens jouent un rôle clé dans tout dispositif ou programme (Andrews et Dowden, 2005). L'intervenant doit encore posséder un bagage de connaissances théoriques et pratiques, générales et spécifiques. Il importe qu'il se sente appuyé et entouré de personnes aussi convaincues que la réduction du taux de récidive est une entreprise qui en vaut la peine (Andrews et Bonta, 2006). Il doit enfin disposer des ressources nécessaires pour bien effectuer son travail. Comme l'a déclaré Mc Guire (2001, 34), « aucun traitement connu, ni matériel de formation ne permet à lui seul d'atteindre les objectifs poursuivis

en l'absence d'intervenants formés, engagés dans leur mission, pourvus des ressources suffisantes et qui peuvent compter sur le soutien de leurs dirigeants. »

2) Etat des lieux en France

En France, la formation des professionnels intervenant dans la chaîne pénale est principalement dévolue à des écoles du service public, parmi elles on peut noter citer :

- **L'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP)** assure la formation initiale et continue des personnels pénitentiaires (personnels de surveillance, de direction, d'insertion et de probation, personnels administratifs et techniques). La formation initiale se veut fondamentalement professionnelle, aussi bien théorique de pratique : elle est construite sur une scolarité par alternance et intègre chaque fois que possible la co-animation des séquences pédagogiques en intégrant des professionnels de terrain. Elle privilégie les mises en situation, les simulations et l'apprentissage des gestes professionnelles dans le cadre d'une évaluation continue de l'acquisition des compétences. De plus, elle est régulièrement adaptée aux nouvelles normes (notamment européennes), missions et orientations de la direction de l'administration pénitentiaire. En plus des enseignements spécifiquement consacré à la prévention de la récidive, les personnels participent à des modules relatifs à des sujets connexes (les liens familiaux, l'évaluation des publics pris en charge, la probation, la violence en prison, les rapports entre surveillants et personnes détenues, les partenariats, la dangerosité pénitentiaire, le DAVC, etc.), dont la place dans la formation varie selon le grade et la fonction des personnels. Ces enseignements sont assurés par les enseignants chercheurs du centre interdisciplinaire de recherche appliquée au champ pénitentiaire (CIRAP précité) attaché à l'ENAP. Ils restent néanmoins relativement réduits par rapport à la masse des enseignements. Les enseignements sur la prévention de la récidive présentent des théories relatives à la personnalité, aux éventuels troubles psychologiques et aux droits des personnes détenues, ainsi qu'aux actes délinquants et criminels. Sur cette base, des outils de prévention, d'insertion et de prise en charge sont exposés.
- **L'École nationale de la magistrature (ENM)** offre également des formations initiale et continue. La formation initiale vise à « *former des auditeurs de justice au métier de magistrat dans ses différentes fonctions par l'acquisition des compétences fondamentales permettant une prise de décision conforme à la loi et adaptée à son contexte, respectueuse de l'individu et des règles éthiques et déontologiques, s'inscrivant dans son environnement institutionnel national et international* ».
- **L'École de la protection judiciaire de la jeunesse** qui forme les fonctionnaires en charge des mineurs.

De plus, comme on le notait dans la présentation des débats relatifs aux dispositifs d'évaluation des politiques publiques, il apparaît essentiel, afin de permettre un dialogue fructueux entre la recherche et l'action publique, de former les professionnels à la compréhension critique de résultats d'enquêtes scientifiques. La familiarité avec les apports et les limites des différentes méthodes qualitatives et quantitatives mobilisées peut seule donner sa juste place aux apports scientifiques dans la pratique professionnelle.

A cette fin, le rôle des départements de recherche implantés au sein des écoles du service public semble décisif. Or, à ce jour, les enseignements permettant de construire les bases d'un dialogue éclairé avec la recherche sont presque complètement absents des programmes de formation.

Conclusion

Beaucoup de programmes et de dispositifs développés dans le secteur pénal et pénitentiaire font l'objet de travaux de recherche et d'évaluation. De même, de nombreux travaux portent sur des méta analyses qui compilent des ensembles importants d'études de dispositifs. Cela étant, les outils d'évaluation des politiques publiques pénales restent à construire.

La démarche entreprise dans le cadre de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive a permis de mettre en évidence le bénéfice inestimable qu'il y aurait, pour les décideurs publics et les professionnels de la chaîne pénale, à prendre en compte les résultats des recherches scientifiques pour orienter leurs décisions et leurs pratiques. Elle a aussi conduit à toucher du doigt les obstacles à la production, la valorisation, la diffusion et l'utilisation des résultats de la recherche.

Questions soulevées

- Comment construire des instruments fiables permettant d'évaluer une politique de prévention de la récidive ? Quelle méthodologie ? Quelles connaissances ? Quels indicateurs ?
- Comment mettre les données existantes à disposition des décideurs politiques, des praticiens et du grand public ?
- Quel espace institutionnel doit-on mettre en place pour organiser le dialogue entre les chercheurs et les praticiens ?

Principales références bibliographiques

- Andrews, D. A., & Dowden, C. (2005). Managing correctional treatment for reduced recidivism: A meta-analytic review of program integrity. *Legal and Criminological Psychology*, 10, 173-187.
- Andrews, D. et J. Bonta (2010). Rehabilitating criminal justice policy and practice *Psychology, Public Policy, and Law*, 16, 1, 39–55.
- Andrews, D.A., Zinger, I., Hoge, R.D., Bonta, J., Gendreau, P., & Cullen, F.T. (1990). Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis. *Criminology*, 28, 369-404.
- Armeliu, B-Å, & Andreassen, T. H. (2007). Cognitive-behavioral treatment for antisocial behavior in youth in residential treatment. *Cochrane Database of Systematic Reviews* 2007, 4. Art. No.: CD005650. DOI: 10.1002/14651858.CD005650.pub2.
- Aymard, N., et Lhuillier, D, (1993). Sécurité et identité professionnelle des personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire. *Droit et Société*, 25, 435-447.
- Benamouzig D., Barbier J.-C. et Geoffard P.-Y., Duvoux N., Les sciences sociales à l'épreuve de l'expertise, *Sociologie*, 2011/1 Vol. 2, pp. 91-105.
- Binks, C. A., Fenton, M., McCarthy, L., Lee, T., Adams, C. E., & Duggan, C. (2006) Psychological therapies for people with borderline personality disorder. *Cochrane Database of Systematic Reviews* 2006, 1. Art. No.: D005652. DOI: 0.1002/14651858
- Bishop N., Evaluations of Swedish Treatment Projects (version française augmentée à paraître dans *AJ Pénal*, 2013).
- Bolle P.H. (1991). Les activités de la Fondation Internationale Pénale et Pénitentiaire, in: *Systema Penal para o Terceiro Milênio*. Atos do Colóquio Marc Ancel, Editora Revan, pp. 102-114.
- Boltanski L., « Notre avenir est-il démocratique ? », *Le Monde*, 22 juillet 2012
- Bosworth M., & Hoyle C. (Eds., 2011), *What is criminology?* Oxford: Oxford University Press.
- Brown, S. L. (2001). Cost-effective correctional treatment. In L. L. Motiuk & R. C. Serin (eds.), *Compendium 2000 on Effective Corrections* (I, 221-233). Ottawa : Correctional Service Canada.
- Burawoy M., « For Public Sociology », *Soziale Welt*, vol. 56, n°4, 2005, pp. 347-374
- Burke, B.L., Arkowitz, H., & Menchola, M. (2003). The efficacy of motivational interviewing: A meta-analysis of controlled clinical trials. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 71, 843–861.
- Cario, R., A-M. Favard, R. Ottenhof (1994). *Profession criminologue*. Paris : Érès
- Chauvenet, A., Orlic, F. et Benguigui, G. (1993). Les surveillants de prison : le prix de la sécurité. *Revue française de sociologie*, 34, 3, 345-366
- Chronique de criminologie (2011-2012) *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*.
- Clark, G & Kelly, L. (2005). *New Directions for Knowledge Transfer and Knowledge Brokerage in Scotland*. Scottish Executive Social Research, Edinburgh, Scotland
- Cliquennois G., *Le management des prisons*, Larcier, 2012
- Cohen, Nisbett, *Field experiments examining the culture of honor: the role of institutions in perpetuating norms about violence*, 1997
- Conférence nationale de criminologie (2010). *Rapport établi pour madame la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*.
- Cortoni, F., & Lafortune, D. (2009). Le traitement correctionnel fondé sur des données probantes: une recension. *Criminologie*, 42, 1, 61-90.
- Cullen, F., Myer A.J. et Edward J. Latessa, E.J. (2009): *Eight Lessons from Moneyball : The High Cost of Ignoring Evidence-Based Corrections, Victims & Offenders*, 4:2, 197-213.
- Dash, P., Gowman, N., & Traynor, M. (2003). Increasing the impact of health services research. *British Medical Journal*, 327, 1339-1341.
- Denis, J.L. and J. Lomas. 2003. "Convergent Evolution: The Academic and Policy Roots of Collaborative Research." *Journal of Health Services Research and Policy* 8(S2): 1-6.

- Dowden, C., & Andrews, D. A. (1999). What works for female offenders: A meta-analytic review. report no. 2009-01. Ottawa: Public Safety Canada
- Dowden, C., & Andrews, D.A. (2004). The importance of staff practices in delivering effective correctional treatment: A meta-analysis of core correctional practices. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 48, 203-214.
- Drake, E.S., Aos, S et M.G. Miller (2009): Evidence-Based Public Policy Options to Reduce Crime and Criminal Justice Costs: Implications in Washington State, *Victims & Offenders*, 4:2, 170-196.
- Fouquet A., L'évaluation des politiques publiques en France, Définition et historique, Séminaire de la DREES, 2010.
- Foxcroft, D., Ireland, D., Lowe, G., Breen, R. (2002). Primary prevention for alcohol misuse in young people. *Cochrane Database of Systematic Reviews* 2002, 3. Art. No.: CD003024. DOI: 10.1002/14651858.CD003024.
- Garcia S., Montagne S., Pour une sociologie critique des dispositifs d'évaluation, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 189, vol. 4, 2011, pp. 4-15.
- Garrido V, Morales LA. Serious (violent or chronic) juvenile offenders: A systematic review of treatment effectiveness in secure corrections. *Campbell Systematic Reviews* 2007:7 DOI: 10.4073/csr.2007.7
- Hanson, R. K., Bourgon, G., Helmus, L., & Hodgson, S. (2009). A meta-analysis of the effectiveness of treatment for sexual offenders: Risk, need, and responsivity. *Corrections research user. Crime & Delinquency*, 45, 438–452.
- Hemsley-Brown, J. (2004). Facilitating research utilization: A cross-sector review of research evidence. *The International Journal of Public Sector Management*, 17(6/7), 534-552.
- Hirschfield, Piquero, Normalization and legitimation modeling stigmatizing attitudes toward ex-offenders, 2010
- Hollin, C. R. (2006). Offending behaviour programmes and contention: Evidence-based practice, manuals, and programme evaluation. In C. R. Hollin, & E. J. Palmer (eds), *Offending behaviour programmes: Development, application, and controversies* (33-67). Chichester, UK: Wiley & Sons
- Huberman, M. (1994). Research utilization: The state of the art. *Knowledge & Policy*, 7(4), 13-34.
- Lazerges, C. (2007). Pénalistes, droit pénal et sciences criminelles dans l'université française, Ch. Lazerges, *Mélanges Gassin, Aix-en-Provence* : Presses Universitaires Aix-Marseille.
- Lazerges, C. (dir.) 1991. *L'enseignement des sciences criminelles aujourd'hui*. Paris : Erès, 1991.
- Lipsey MW, Landenberger NA, Wilson SJ. (2007) Effects of cognitive-behavioral programs for criminal offenders *Campbell Systematic Reviews*:6 DOI: 10.4073/csr.2007.6
- Littell, J.H., Popa, M., & Forsythe, B. (2005). Multisystemic Therapy for social, emotional, and behavioural problems in youth aged 10-17. *Cochrane Database of Systematic Reviews* 2005, 4. Art. No.: CD004797. DOI: 10.1002/14651858.CD004797.pub4.
- Lochner, Individual perceptions of the criminal justice system, 2007
- McGuire, J. (2001a). What works in correctional intervention? Evidence and practical implications. In G. A. Bernfeld, D. P. Farrington & A. W. Leschied (eds.), *Offender Rehabilitation in Practice: Implementing and evaluating effective programs* (25-43). Chichester, UK: Wiley.
- Mitchell O, Wilson D, Eggers A, MacKenzie D. (2012). Drug courts' effects on criminal offending for juveniles and adults. *Campbell Systematic Reviews*. DOI: 10.4073/csr.2012.4
- Mitchell O, Wilson DB, MacKenzie DL. (2006). The effectiveness of incarceration based drug treatment on criminal behavior. *Campbell Systematic Reviews*:11 DOI: 10.4073/csr.2006.11
- Mucchielli, L. (2008). Une « nouvelle criminologie française ? Pourquoi et pour qui ? *Revue de sciences criminelles et de droit pénal comparé*, 795-803
- Pager, The mark of criminal record, 2003
- Patton, M. Q. (1997). *Utilization-focused Evaluation*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications Inc.

- Perry, A.E, Newman, M. Hallam, G., Johnson, M., Sinclair, J. et Bowles, R (2009). A Rapid Evidence Assessment of the evidence on the effectiveness of interventions with persistent/prolific offenders in reducing re-offending. London: Ministry of Justice
- Porteous, N. L., Sheldrick, B. J., & Stewart, P. J. (2002). Introducing program teams to Logic Models: Facilitating the learning process. *Canadian Journal of Program Evaluation*, 17, 113-141.
- Robert, P. et Van Oustrive, L. (dir). *Crime et justice en Europe*. Paris : L'harmattan, 1993.
- Robert P., Pottier M.-L. et Zauberman R., « Les enquêtes de victimation et la connaissance de la délinquance », *Bulletin de méthodologie sociologique*, vol. 80, 2003.
- Sampson R.J., Laub J.H., *Crime in the making: Pathways and turning points through life*, Harvard University Press, 1993.
- Sharp, C. (2005) *The Improvement of Public Sector Delivery: Supporting Evidence Based Practice Through Action Research*. Scottish Executive Social Research, Edinburgh, Scotland.
- Tolan P, Henry D, Schoeny M, Bass A. Mentoring interventions to affect juvenile delinquency and associated problems. *Campbell Systematic Reviews* 2008:16. DOI: 10.4073/csr.2008.16
- Tong, L.S.; Farrington, David (2006). How effective is the "Reasoning and Rehabilitation" programme in reducing reoffending? A meta-analysis of evaluations in four countries. *Psychology, Crime and Law*, Volume 12, Number 1, January 2006 , pp. 3-24(22)
- Tournier, P.V. (2009). *La babel criminologique*. Paris : L'harmattan, 2009.
- Wilson, D.B., Mitchell, O., Mackenzie, D.L. (2006). A systematic review of drug court effects on recidivism. *Journal of Experimental Criminology*, 2:459-487

Annexe

Les grands axes de la recherche en Europe et en Amérique du Nord

En matière de criminalité et réponses pénales, il n'est pas simple d'identifier les domaines de recherche qui mobilisent les efforts les plus importants sur le plan international. Nous avons tenté de le faire en nous référant aux noms et aux thèmes de recherche des différents acteurs : a) *réseaux de spécialistes* de la British Society of Criminology, b) *divisions* de l'American Society of Criminology, c) *groupes* du Criminology and Criminal Justice Network, d) *groupes de travail* de l'European Society of Criminology, e) *axes de recherche* du Leuven Institute for Criminology, f) *sujets* de l'Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention et g) *plan stratégique* de la World Society of Victimology. Notre travail a consisté ensuite à répertorier les mots clés qui y apparaissent le plus souvent et à dégager une douzaine de domaines de recherche importants. Le tableau qui suit en présente le résultat, les domaines étant classés de manière alphabétique.

Domaine	Citation
<i>Crime organisé et gangs</i>	«L'axe de recherche <i>Serious and Organised Crime</i> vise à étudier les différentes formes de crimes dits graves ou organisés, leurs scénarios (<i>patterns</i>), acteurs, préjudices et gravités. Il vise aussi à évaluer la pertinence et l'efficacité des politiques mises en œuvre pour lutter contre ces formes de crimes.» <i>Axe 2 - Leuven Institute for Criminology</i>
<i>Délinquance juvénile et criminologie développementale</i>	«Les modèles développementaux résultent de l'interaction complexe entre les facteurs individuels et contextuels, ce qui inclut les institutions sociales et juridiques. Étant donné que ces institutions diffèrent d'un pays à l'autre, les modèles développementaux ne peuvent que varier également.» <i>Development and Life-course Criminology - European Society of Criminology</i>
<i>Détention, milieu carcéral et conséquences de l'emprisonnement</i>	«Un nombre important de personnes font l'expérience de la prison et un nombre croissant de personnes sont remises en liberté dans la société. Il est donc important de connaître l'impact de l'incarcération sur elles et de savoir quelles sont les conséquences à long terme de l'incarcération sur leur vie et celle de leurs familles.» <i>Working group on prison life and the consequences of imprisonment - European Society of Criminology</i>
<i>Détermination de la peine et prise de décision en contexte pénal</i>	«Nos objectifs sont de favoriser et encourager la recherche sur les services correctionnels et les peines applicables aux adultes et aux jeunes, la détermination de la peine, la condamnation, la réhabilitation, la punition, les sanctions communautaires ou institutionnelles et les programmes de déjudiciarisation.» <i>Division on corrections and Sentencing - American Society of Criminology</i>
<i>Données statistiques</i>	«Les objectifs du Forum sont de fournir un lieu de débats sur la production et la publication de statistiques criminelles ou judiciaires, de travailler avec les producteurs de telles statistiques afin d'améliorer leur qualité ainsi que leur accessibilité et de travailler à améliorer la confiance du public envers de ces statistiques lorsqu'une telle confiance est justifiée.» <i>Crime and Justice Statistics Network - British Society of Criminology</i>
<i>Formes</i>	«L'Association pour le traitement des agresseurs sexuels est une

<i>particulières de crime (économiques, sexuels, violents)</i>	organisation internationale et multidisciplinaire dédiée à la prévention des abus sexuels.» <i>Criminology and Criminal Justice Network</i>
<i>Genre, crime et justice</i>	«La question des femmes englobe toute la gamme de recherches criminologiques: la construction de théories développementales, les études empiriques, le développement de nouvelles pratiques et l'élaboration de politiques. La prise en compte du genre améliore la qualité de tous les travaux de recherche criminologique, y compris ceux qui ne portent pas explicitement sur la délinquance ou la victimisation des femmes.» <i>Women, Crime and Criminal Justice Network - British Society of Criminology</i>
<i>Justice des mineurs</i>	«Les mineurs en crise, allant des délinquants graves, violents et chroniques aux victimes d'abus et de négligence, posent un défi à la nation. En vertu de la mission qui lui a été confiée par le Congrès, l'OJJDP collabore avec les professionnels de diverses disciplines pour améliorer les politiques et les pratiques de justice pour les mineurs.» <i>Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention</i>
<i>Réinsertion sociale et désistance</i>	«Le groupe vise à rassembler tous les acteurs qui, pour des raisons diverses, sont impliqués auprès d'ex-détenus. L'intention est d'ouvrir un débat et de partager des points de vue quant aux ex-délinquants et leur réinsertion dans la société» <i>Ex-offenders: desistance, persistence and reintegration Group - Criminology and Criminal Justice Network.</i>
<i>Sanctions communautaires</i>	«Les intérêts spécifiques du groupe de travail incluent le développement historique des sanctions pénales communautaires dans les juridictions européennes et la manière dont ces sanctions sont actuellement configurées (au plan juridique et au niveau des pratiques)» <i>Working Group on Community Sanctions - European Society of Criminology</i>
<i>Santé mentale et psychiatrie légale</i>	«L'axe de recherche regroupe des travaux portant sur l'intra / extra pénitentiaire, l'intra / extra-muros, l'efficacité du traitement, la gestion du risque et les questions médico-légales dans les prisons» <i>Axe 10 - Leuven Institute for Criminology.</i>
<i>Victimologie, aide aux victimes et justice réparatrice</i>	«Les droits des victimes d'actes criminels et d'abus de pouvoir sont encore insuffisamment reconnus dans la plupart des régions du monde. Des mesures doivent donc être prises pour faire progresser la recherche scientifique et les services offerts aux victimes» <i>World Society of Victimology</i>

À ce survol des grandes tendances de la recherche à l'étranger, il faut ajouter les travaux traitant de la *public criminology*, qui montrent quel peuvent être les enjeux qui intéressent autant les chercheurs que les praticiens. Un ouvrage collectif récent (Bosworth et Hoyle, 2011) en offre plusieurs exemples tels que la criminologie culturelle, la criminologie postcoloniale, la criminologie internationale et transnationale ou la criminologie abolitionniste. On peut conclure cette première section en affirmant que les différentes universités et centres de recherche ont pour mission de produire, diffuser et favoriser l'utilisation des connaissances scientifiques concernant ces différents axes et enjeux.